

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DEVE 92 Travaux de démolition et reconstruction de l'aire technique du cimetière des Batignolles - Convention de financement avec la SEMAVIP.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande de l'autoriser à signer avec la SEMAVIP une convention relative au financement des travaux de démolition et de reconstruction de l'aire technique du cimetière des Batignolles (17^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SEMAVIP la convention dont le texte est joint à la présente délibération, relative au financement des travaux de démolition et de reconstruction de l'aire technique du cimetière des Batignolles (17^e).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, fonction 026, chapitres 21, 23 et 45, natures 2128, 2313, 2312, 2315, 4541 et les recettes seront constatées sur les chapitres 21, 23 et 45 natures 2128, 2313, 2312, 2315, 4542.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO